

REPUBLIQUE DU CONGO
DU TRAVAIL,
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES
ADMINISTRATIVES

DU 11 JUIN 1996

DECRET N° 96-272 MF/SS/DGFP/DGCA-SAV

portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1991 et 1993 de Monsieur KIBANGADI-NKODIA Jacques, Administrateur des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.G.B.

D.G.C.F.

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 65/170/FP/BB du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
(/u le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Ministre-Délégués Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2082/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires.
(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 28 Décembre 1993 ;
(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DECRET

...

ARTICLE 1er.- Monsieur KIBANGADI-NKODIA Jacques, Administrateur de 4^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service à la Trésorerie Paiement Générale (Brazzaville) est inscrit au tableau d'avancement au titre des années 1991 et 1993 respectivement pour les 5^e et 6^e échelons de son grade à deux (2) ans.

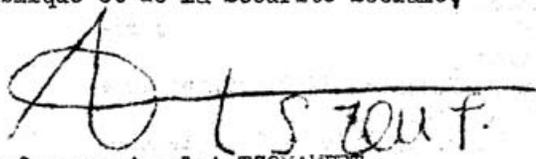
ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 Juin 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,


Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.


professeur Anaclet TSONAMBE.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du budget et de la Coordination des Régies,

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DGCA 2
- D.G.B. 2
- D.G.C.F. 2
- INT. R. SSE 1
- DOSSIER 3
- SGG/BC..... 2


Lus Daniel Adamo MATETA.